

Fiche pratique pour une autorisation de pratique

Rappel : les autorisations ne sont valables que pour une pratique non existante dans le club d'origine.

Etape 1 : vous pouvez venir chercher le document auprès de l'accueil.

Comité F.S.G.T. 93
 16, avenue Paul Eluard
 93000 BOBIGNY
 Tél : 01.48.31.12.59.—Fax :01.48.32.99.13.
 E-mail : fsgt93@wanadoo.fr

DEMANDE D'AUTORISATION

Nom : Prénom :

Adresse :

Dates de naissance :

Club d'origine : Club d'affectation :

Numéro de licence : Activité :

Le joueur susnommé est autorisé à jouer au sein du club d'affectation à partir du :

PHOTO

SAISONS	DATES DE VALIDATION	SAISONS	DATES DE VALIDATION

Cachet et signature du club autorisant :

Validé par la Commission sportive de :
Signature :

La carte d'autorisation doit porter la signature du Dirigeant et le cachet du club autorisant, accompagnée de ce bordereau. L'AUTORISATION NE SERA QUALIFIEE QUE SUR PRESENTATION, AU COMITE, DE LA LICENCE DE L'INTERESSE (saison en cours). La licence sera immédiatement rendue au club après l'enregistrement de l'autorisation.

Comité F.S.G.T. 93		CLUB D'AFFECTATION
AUTORISATION		
NOM ET PRENOM		
DATE DE NAISSANCE	DATE DEU PRESSION	PHOTO
/ /	/ /	
CLUB D'ORIGINE	NUMERO DE LICENCE	
AGENCE	SIGNATURE DE L'AGENCE	

Etape 2 : une fois le document en votre possession, votre club d'origine doit remplir les informations suivantes.


Comité F.S.G.T. 93 16, avenue Paul Eluard 93000 BOBIGNY Tél : 01.48.31.12.59.—Fax :01.48.32.99.13. E-mail : fsgt93@wanadoo.fr		DEMANDE D'AUTORISATION
Nom :	Prénom :	PHOTO
Adresse :		
Dates de naissance :		
Club d'origine :	Club d'affectation :	
Numéro de licence :	Activité :	
Le joueur susnommé est autorisé à jouer au sein du club d'affectation à partir du :		

Pour la date ci-dessus, ni le club, ni le licencié concerné n'est autorisé à remplir. En effet, celle-ci prendra effet à partir du moment où l'autorisation aura été signée par la commission départementale d'activité concernée, ou bien par l'agent de développement en charge du suivi et de l'accompagnement de celle-ci.

Etape 3 : une fois les informations renseignées, vous devez déposer au comité FSGT 93 l'autorisation, afin que celle-ci soit prise en compte par la commission d'activité concernée. Par ailleurs à titre de rappel, vous devez fournir avec l'autorisation deux photos d'identités.

Cachet et signature du club autorisant :	Validé par la Commission sportive de :
	Signature :

Etape 4 : après la signature de la commission d'activité, un des permanents du Comité FSGT 93 pourra remplir et tamponner le carton d'autorisation. Ce carton doit toujours être en possession du licencié. De plus, il est valable pour plusieurs saisons à condition que l'activité et le club soient les mêmes.

Comité F.S.G.T. 93	 FSGT	CLUB D'AFFECTATION				
AUTORISATION						
NOM ET PRÉNOM						
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">DATE DE NAISSANCE</td> <td style="width: 50%;">DATE D'AUTORISATION</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">/ /</td> <td style="text-align: center;">/ /</td> </tr> </table>			DATE DE NAISSANCE	DATE D'AUTORISATION	/ /	/ /
DATE DE NAISSANCE	DATE D'AUTORISATION					
/ /	/ /					
CLUB D'ORIGINE		PHOTO				
NOMBRE DE LICENCE						
ACTIVITÉ	SIGNATURE DE RUFFIER					